

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture le :
 Et publication ou affichage
 du :



Syndicat Mixte du
Bassin de l'Or

PRÉFECTURE DE L'HERAULT
 ARRIVEE LE:
 12 MARS 2010
 BUREAU DU COURRIER

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR
 Séance du 4 mars 2010
 Hôtel de la Communauté de Communes du Pays de Lunel – Salle Jean VALES

DELIBERATION n°3-04-03-2010

Objet : débat d'orientations budgétaires pour 2010

	Délégués titulaires		voix	Délégués suppléants		voix
Communauté de Communes Pays de l'Or	Roger MONTIEL	présent	1	Rogé ANDREO		
	Joëlle JENIN – VIGNAUD	présente	1	Pierre ADOUE	présent	
	René CHALOT	présent	1	Philippe LAVAL		
	Marie LEVAUX	présent	1	Bernard GANIBENC		
	Michel MARTIN	présent	1	Cyril ROUQUETTE		
	Alain AQUILINA	excusé procuration à Jacques HELSEN		Jacques HELSEN	présent	1
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	Pierre ANTOINE	présent	1	Jacques GRAU		
Communauté de Communes Pays de Lunel	Sylvie OBJOIS	présente	1	Bernadette VIGNON		
	Hervé DIEULEFES	présent	1	Didier MARTINEZ		
	Jean Michel ROUX	présent	1	Robert PISTILLI		
	Richard PITAVAL	présent	1	Patrick LAOUT		
	Fabrice PECQUEUR	présent	1	Cathy POHL	présente	1
	Bernard BOLUDA	excusé		Jean CHARPENTIER		
Communauté d'agglomération de Montpellier	Lionel LOPEZ	présent	1	Jean Pierre COULET		
	Luc CLAPAREDE	présent	1	Christian GESBERT		
	Yvon PELLET	présent	1	Gilbert PASTOR		
	Alain BARRANDON	présent	2	Jean Luc MEISSONNIER		
	Pierre BONNAL	excusé procuration à Pierre DUDIEUZERE Alain BARANDON				
	Joël RAYMOND	présent		Arnaud MOYNIER		
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	6	André VEZINHET		
	Yvon PRADEILLE	présent	7	Christian JEAN		
	Jean-Marcel CASTET	excusé		José SOROLLA		
	Michel GUIBAL	excusé procuration à Christophe MORALES Yvon PRADEILLE				
	Cyril MEUNIER	présent	3	François LIBERTI		
	Monique PETARD	excusée procuration à Claude BARRAL		Frédéric LAFFORGUE		
total des voix			32			2

Ayant procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint (34 sur 38 voix peuvent valablement s'exprimer compte tenu des procurations), Monsieur Claude BARRAL rappelle aux délégués syndicaux que le rapport de présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2010 qui leur a été adressé constitue le support écrit du débat d'orientations budgétaires qu'il leur propose d'ouvrir.

Il en rappelle au préalable les principaux éléments :

Il est proposé au Comité syndical d'inscrire au budget primitif 2010 les crédits nécessaires :

- à la poursuite des programmes engagés par le SMGEO et dont le SYMBO assure la continuité :
 - gestion et entretien des ouvrages hydrauliques départementaux ,
 - lutte contre la prolifération des ragondins,
 - suivis du milieu , animations pédagogiques,
 - participation aux réseaux de gestionnaires,
 - Natura 2000,
 - programme LIFE Lag' Nature ;
- aux actions relevant de la politique globale de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant, dont la réalisation a été décidée en 2009 :
 - contribution au programme agro-environnemental 2008-2011
 - élaboration d'un programme de restauration de deux cours d'eau du bassin versant de l'étang de l'Or
 - étude du fonctionnement hydraulique du complexe « étangs palavasiens- étang d'Ingril- étang de l'Or » en situation de crue et de tempête marine.
 - recrutement d'un directeur, d'un secrétaire comptable et équipement de ces nouveaux agents,
 - diagnostic du territoire.

Pour la réalisation de ces actions il est proposé de fixer à 260 000 € le montant global des contributions statutaires :

Département (50%) : 130.000 €

EPCI (50%) : 130.000 € (0,95 €/ habitant)

Etant précisé que certaines peuvent bénéficier des aides financières des partenaires du Syndicat mixte.

Le contribution intercommunale sera ventilée entre les 4 EPCI par application des taux fixes adoptés par révision statutaire du 17-12-2009 :

EPCI	taux	
Communauté de communes Pays de l'Or	32,00%	41 600,00 €
Communauté de Communes Pays de Lunel	32,00%	41 600,00 €
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	4,00%	5 200,00 €
Communauté d'agglomération de Montpellier	32,00%	41 600,00 €
TOTAL	100,00%	130 000,00 €

A l'issue du débat, le Comité syndical adopte ces orientations à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Le Président

Claude BARRAL.